

ÉCOLE AHUNTSIC

Quartier 2 / Bordeaux - Ahuntsic

Conseil d'établissement

Procès-verbal
Le 10 janvier 2024

1. Ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée à 18h34

1.1 Prise de présences

Étaient présents :

Parents	Équipe école	OPP	Service de garde	Fondation
Thu-Nhon Luu	Stéphane Rochefort	Marie-Josée Lessard	Nerlande Millien	Stéphanie Dubuc
El Moustafa Jaouhar	David Lehoux			
Marie-Claude Lamarche				
Étienne Lamontagne				

Étaient absents :

Parents	Équipe École	OPP	Service de garde	Fondation
Sami Tannoury	Marique Lamothe		Nathalie Scott	
	Marie-Christine Doré			

1.2 Vérification du quorum

Le quorum est atteint.

2. Lecture et adoption

2.1 Ordre du jour

Les modifications suivantes sont proposées au point 4 de l'ordre du jour :

- Ajout de «Un livre à moi» dans les points d'approbation;
- Ajout de «Plan de rattrapage» dans les points d'information;
- Ajout de «Pige AIDA» dans les points d'information;
- Ajout de «Noms des pavillons» dans les points d'approbation.

CÉ du 10 janvier 2024	IL EST PROPOSÉ par Étienne Lamontagne et appuyé par El Moustafa Jaouhar que l'ordre du jour soit adopté après les modifications. Adopté à l'unanimité.
-----------------------	--

2.2 Procès-verbal du 9 novembre 2023

Les modifications suivantes sont demandées :

- Dans les présences, le nom de Nerlande Millien est mal orthographié;
- Au point 8, Mme Lamarche est identifiée par «Monsieur Lamarche»;
- Au point 6.3.1, le nom de M. Jaouhar est mal orthographié;
- Au point 6.2.3, le tableau n'apparaît pas, il est proposé de le mettre en annexe;
- Au point 7.4, coquille orthographique, corriger «peut» en «peu».

CÉ du 10 janvier 2024

IL EST PROPOSÉ par madame Lamarche et appuyé par madame Millien que le procès-verbal du 9 novembre 2023 soit adopté avec corrections. Adopté à l'unanimité.

3 Parole au public (observateur)

Aucun public présent.

4 Rapport de la direction

4.1 Points d'information

4.1.1 Des nouvelles des nôtres

Dans la classe de maternelle, Mme Doris a quitté et le poste est retourné à l'affichage. Mme Linda Zibouli arrivera en classe la semaine prochaine.

Marie-Christine Doré, psychoéducatrice, sera absente jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Quelques retraites sont à venir :

- Nathalie Scott, du SDG, quitte à la relâche scolaire;
- M. Tremblay, concierge, quitte à la fin de l'année scolaire;
- M. Pellerin, enseignant au 3^e cycle, quitte à la fin de l'année scolaire.

Les différents postes seront pourvus en temps et lieux selon les règles d'affichage et d'ancienneté.

Des portes ouvertes sont organisées. Contrairement aux dernières éditions, les portes ouvertes concernent toute l'école, et non uniquement le programme AIDA. Des élèves du 3^e cycle aideront à l'organisation à titre de guides. M. Rochefort estime qu'il faut mettre de l'avant l'ensemble de l'école, ses différents projets, ses différents acteurs. La publicité sera faite par l'Info-Parents et sur le site Internet de l'école.

4.1.2 Projet éducatif

Le projet de révision du projet éducatif suit son cours, mais a été retardé par les grèves de l'automne. De plus, la priorité de l'équipe-école est présentement à la mise en œuvre du Plan de rattrapage demandé par le ministère de l'Éducation (MEQ).

La journée pédagogique prévue au calendrier le 26 janvier prochain devrait être consacrée à l'avancement du projet éducatif.

4.1.3 Réfection du pavillon principal

Lors de la dernière rencontre du CÉ, quelques questions étaient restées sans réponse. M. Rochefort nous revient avec les informations manquantes. Après vérifications, M. Rochefort confirme au CÉ que malgré le fait que le budget de réfection du pavillon principal ait été refusé par le MEQ, le cahier de charges est resté le même.

Ainsi, même si le budget de réfection du pavillon principal vient d'une autre enveloppe budgétaire, le projet demeure le même.

4.1.4 Substituts des membres parents

Le processus s'est fait par courriel, deux parents ont proposé leur candidature. Ces parents sont élus par acclamation.

4.1.5 Présentation des sorties éducatives

Aucune sortie à présenter.

4.1.6 Plan de rattrapage

Le premier élément de ce plan est de cibler les élèves vulnérables. Plusieurs élèves étaient déjà identifiés avant la grève, d'autres le sont devenus à cause des nombreuses semaines d'école manquées.

Certaines interventions seront universelles, c'est-à-dire qu'elles viseront l'ensemble des élèves de l'école. Cependant, plus d'efforts et de moyens seront dévolus aux élèves vulnérables, dans des interventions ciblées. L'équipe-école doit faire des propositions selon les disponibilités et intérêt des intervenants et des besoins des élèves. Au plus tard à la fin de la semaine du 22 janvier, le plan sera connu par l'ensemble et les parents visés auront reçu une communication personnalisée.

Par ailleurs, le MEQ a modifié la pondération et les dates des évaluations obligatoires. Elles seront retardées de 2 à 7 jours. Le calendrier modifié des épreuves de janvier est publié, celui de juin est à venir. Pour cette raison, la date de bascule du programme AIDA sera déplacée. Au moment du CÉ, il est envisagé que le dernier jour soit le 2 février, que le 5 février soit transformé en journée pédagogique et que le nouveau programme commence le 6 février. Cette proposition doit être discutée en équipe-école, les parents seront informés de la décision.

M. Jaouhar demande de préciser ce que veut dire «plan de rattrapage». Il veut savoir ce qui est prévu pour les élèves qui ne sont pas vulnérables, mais qui ont néanmoins eux aussi perdu des jours de classe... M. Rochefort se veut rassurant. Il indique que le rattrapage comprend aussi le travail de revue de la planification de l'enseignement et de l'évaluation qui doivent faire les enseignants. Il indique également que des mesures universelles sont prévues dans l'école. Par ailleurs, dans les 24 jours de grève, il faut comprendre que ce ne sont pas 24 jours d'apprentissage «académique» à temps plein... Il y avait des activités, des fêtes... M. Rochefort assure faire confiance à son équipe pour bien connaître les besoins des élèves.

M. Lamontagne se questionne sur le plan de rattrapage «social». M. Rochefort explique que cet élément est inclus dans l'identification des besoins des élèves. La vulnérabilité des élèves ne se limite pas aux apprentissages. L'équipe-école qui s'investit dans le plan de rattrapage n'est pas limitée aux enseignants, mais bien à l'ensemble du personnel.

4.1.7 Pige AIDA

Les candidatures pour le programme AIDA sont déposées. Une pige doit être faite pour déterminer les élèves qui joindront le programme. Un parent du CÉ doit être présent pour cette pige. Mme Lamarche se porte volontaire puisqu'elle n'a aucun enfant qui fera partie de la pige.

La date de la pige sera choisie en fonction des disponibilités des personnes concernées et devrait être dans la semaine du 22 janvier.

4.2 Points d'approbation

4.2.1 Politique d'utilisation du cellulaire

Une proposition a été envoyée aux membres du CÉ par M. Rochefort. Une modification a été faite au document : une mention que les casiers des élèves de l'école Ahuntsic ne sont pas cadenassés.

CÉ du 10 janvier 2024	IL EST PROPOSÉ par monsieur Jaouhar et appuyé par monsieur Lamontagne que la politique d'utilisation des cellulaires soit adoptée avec la mention sur les casiers qui ne peuvent être verrouillés. Adopté à l'unanimité.
-----------------------	--

4.2.2 Noms des pavillons

Monsieur Rochefort explique aux membres du CÉ qu'il pourrait être intéressant de modifier l'appellation des pavillons de l'école. Les noms «pavillon principal» et «Annexe» semblent dénoter une iniquité dans l'importance de chacun, ce qui n'est pas le cas.

Une première proposition à explorer serait de travailler avec les noms «St-Laurent» et «D'Auteuil». Selon les règles du CSSDM, il semblerait que le nom «pavillon» soit réservé à deux bâtiments sur le même terrain, ce qui n'est pas le cas de l'école Ahuntsic. Toutefois, les noms «Bâtisse St-Laurent» et «Bâtisse D'Auteuil» sont moins représentatifs d'écoles primaires accueillantes.

Comme présentement, la stèle de l'entrée de l'Annexe doit être changée et que celle du pavillon principal sera refaite dans les travaux, la proposition de changement de nom arrive au moment opportun.

CÉ du 10 janvier 2024	Les membres du CÉ mandatent M. Rochefort d'aller de l'avant avec l'idée de repenser aux noms des pavillons «principal» et «Annexe» et d'entamer les démarches exploratoires auprès du CSSDM, de l'équipe-école et des parents et élèves de l'école.
-----------------------	---

4.2.3 Un livre à moi

La Banque TD offre des livres à distribuer aux élèves de 1^{re} année. Puisqu'il s'agit d'une commandite, une résolution du CÉ est exigée.

Mme Lamarche mentionne qu'il est dommage qu'il ne s'agisse pas d'un livre d'un auteur québécois.

CÉ du 10 janvier 2024	Il est proposé par M. Lehoux et appuyé par Mme Millien que les livres puissent être distribués aux élèves. Adopté à l'unanimité.
-----------------------	--

5 Parole aux membres

5.1 Enseignants

Rien à signaler

5.2 Service de garde

5.2.1 Inscription aux journées pédagogiques

Lors du dernier CÉ, des questions ont été posées en lien avec le système d'inscription aux journées pédagogiques. M. Rochefort fait le suivi auprès des membres du CÉ.

D'abord, il est difficile d'offrir plus d'une centaine de places pour les sorties compte tenu du nombre d'éducateurs disponibles.

Par la suite, lors du dernier CÉ, les parents ont demandé pourquoi le processus d'inscription variait d'une fois à l'autre. La raison est que la variation permet de faire en sorte que ce ne soit pas toujours les mêmes parents qui soient favorisés. Par exemple, si l'inscription aux JP ouvrait toujours à 7h le matin, certains parents ne seraient jamais disponibles pour inscrire leur enfant rapidement... En ce qui concerne la possibilité d'une pige au sort pour attribuer les places, la responsable du SDG estime que ce serait difficile pour les familles (un enfant est tiré au sort, l'autre non...) ou les amis qui veulent passer la journée ensemble.

M. Jaouhar propose que les enfants soient séparés en deux groupes, et que la possibilité de participer aux sorties soit faite en alternance. Cela amènerait aussi des problématiques puisque les sorties ne sont pas toutes aussi populaires...

Bref, plus il y a d'enfants inscrits au SDG, plus il y a de problématiques potentielles. Les parents du CÉ sont reconnaissants des efforts du SDG pour organiser des activités intéressantes, éducatives, motivantes, dans des coûts généralement raisonnables.

M. Lamontagne, parent du CÉ, propose de mettre son expertise à profit et de rencontrer la responsable du SDG – ou la personne qui lui succèdera – pour programmer un logiciel de gestion des inscriptions qui pourrait faciliter le travail de chacun. M. Rochefort vérifiera l'intérêt et la disponibilité de la responsable du SDG ou de la personne qui lui succèdera.

5.2.2 Règlementation 2023-2024

Un survol du document qui avait déjà été envoyé aux membres du CÉ est fait par M. Rochefort, qui indique les points les plus marquants.

Une modification est proposée par les membres du CÉ au sujet des interventions nécessaires si un parent n'est toujours pas venu chercher son enfant après 18h, voir les caractères gras:

Proposition de départ	Changement souhaité
Retard après 18 h00 : ☒ Si les parents n'ont pas appelé à 18h00 : le SDG doit appeler les parents. ☒ Vers 18h10 : sans retour des parents : rejoindre les contacts d'urgence /personnes autorisées à venir chercher les enfants en tout temps. ☒ 18h15 : deuxième appel aux parents. ☒ 18h20 : deuxième appel aux contacts d'urgence. ☒ 18h30 : appel au poste de quartier afin de les informer de la situation. Mise en place d'une solution avec les policiers.	Retard après 18 h00 : ☒ Si les parents n'ont pas appelé à 18h00 le SDG doit appeler les parents. ☒ Vers 18h10 : sans retour des parents : rejoindre les contacts d'urgence /personnes autorisées à venir chercher les enfants en tout temps. ☒ 18h15 : deuxième appel aux parents. ☒ 18h20 : deuxième appel aux contacts d'urgence. ☒ 18h30 : appel à M. Rochefort ☒ 19h : appel au poste de quartier afin de les informer de la situation. Mise en place d'une solution avec les policiers.

CÉ du 10 janvier 2024	Il est proposé par M. Jaouhar et appuyé par M. Lamontagne que la règlementation du SDG soit adoptée avec le changement noté. Adopté à l'unanimité.
-----------------------	--

5.3 OPP

Avec la grève, beaucoup d'activités ont été modifiées. L'OPP souhaite que les activités qui ont été annulées soient reportées et que leur déplacement soit inclus dans le plan de rattrapage de l'école. En effet, l'appartenance au milieu est encore à développer et socialiser est un des rôles de l'école.

Ainsi, le déjeuner de Noël pourrait devenir le déjeuner Cabane à sucre, avec des crêpes. Le marché de l'Amour sera organisé en février. Il est également souhaité que les classes vertes, les soirées cinéma, les parascolaires, les activités sportives sur l'heure du midi puissent être offertes aux élèves.

Ce qui empiète sur les heures de classe doit être accepté par l'équipe-école.

5.4 Fondation

Peu de nouveautés du côté de la Fondation. Celle-ci est toujours ouverte au financement de nouveaux projets !

La campagne de vente d'objets aux couleurs de l'école est en route, la commande est partie.

5.5 Représentation au comité de parents du CSSDM

Lors de la dernière rencontre du 12 décembre, Mme Gélinas est venue avec son équipe de directions adjointes répondre aux questions du public. Il y a aussi eu une présentation du PTRDI.

6 Fermeture de l'assemblée

À 19h43, l'ensemble des points a été couvert.

CÉ du 10 janvier 2024

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Lamarche, appuyée par Mme Millien. Adopté à l'unanimité.



Marie-Claude Lamarche, secrétaire